



Le Tribunal fédéral fait stopper le chantier

ÉCOLE DES MÉTIERS • *Le projet ne respecte pas les distances minimales, selon la Haute Cour. Le permis de construire est retiré et toute la procédure, reprise à zéro. Conséquences: des surcoûts et un nouveau retard.*

PHILIPPE CASTELLA

Décidément, l'Etat de Fribourg a mal à ses chantiers. Après les dépassements de coûts pharaoniques de la route de contournement de Bulle, voilà que le chantier de l'Ecole des métiers, à Fribourg, sur le plateau de Pérolles, va devoir être arrêté et toute la procédure reprise à zéro.

La raison? Le Tribunal fédéral a admis les recours interjetés par les voisins (Villars maître chocolatier et Parvico SA). Dans son arrêt daté du 27 février et publié mercredi sur son site internet, le TF juge que la distance réglementaire n'est pas respectée et que la dérogation obtenue par l'Etat l'a été de façon arbitraire. La façade ouest du bâtiment prévu s'implante non pas à 10 mètres de la route, comme l'impose la loi, mais à très précisément 6,53 mètres. Un écart de 3,5 mètres que le TF ne juge pas minime.

Une gigantesque tuile

Pour l'Etat de Fribourg, c'est une gigantesque tuile. Les conséquences sont simples: retrait du permis de construire et arrêt immédiat des travaux. «Pour nous, c'est une surprise. Mais on ne peut que se plier à la décision des juges fédéraux», commente un Charles-Henri Lang défait.

L'architecte cantonal ne s'y attendait vraiment pas. En septembre dernier, le TF n'avait accordé qu'un effet suspensif partiel au recours. L'Etat avait donc pu poursuivre ses travaux: après la démolition du bâtiment Troller et le défrichage des arbres, le terrassement, les fondations et les canalisations. Ils devront être stoppés d'ici à quelques jours, une fois leur mise en état pour un arrêt prolongé.

L'Etat se retrouve-t-il puni pour avoir tenté un passage en force? «Pas du tout», répond Charles-Henri Lang. «Le plan

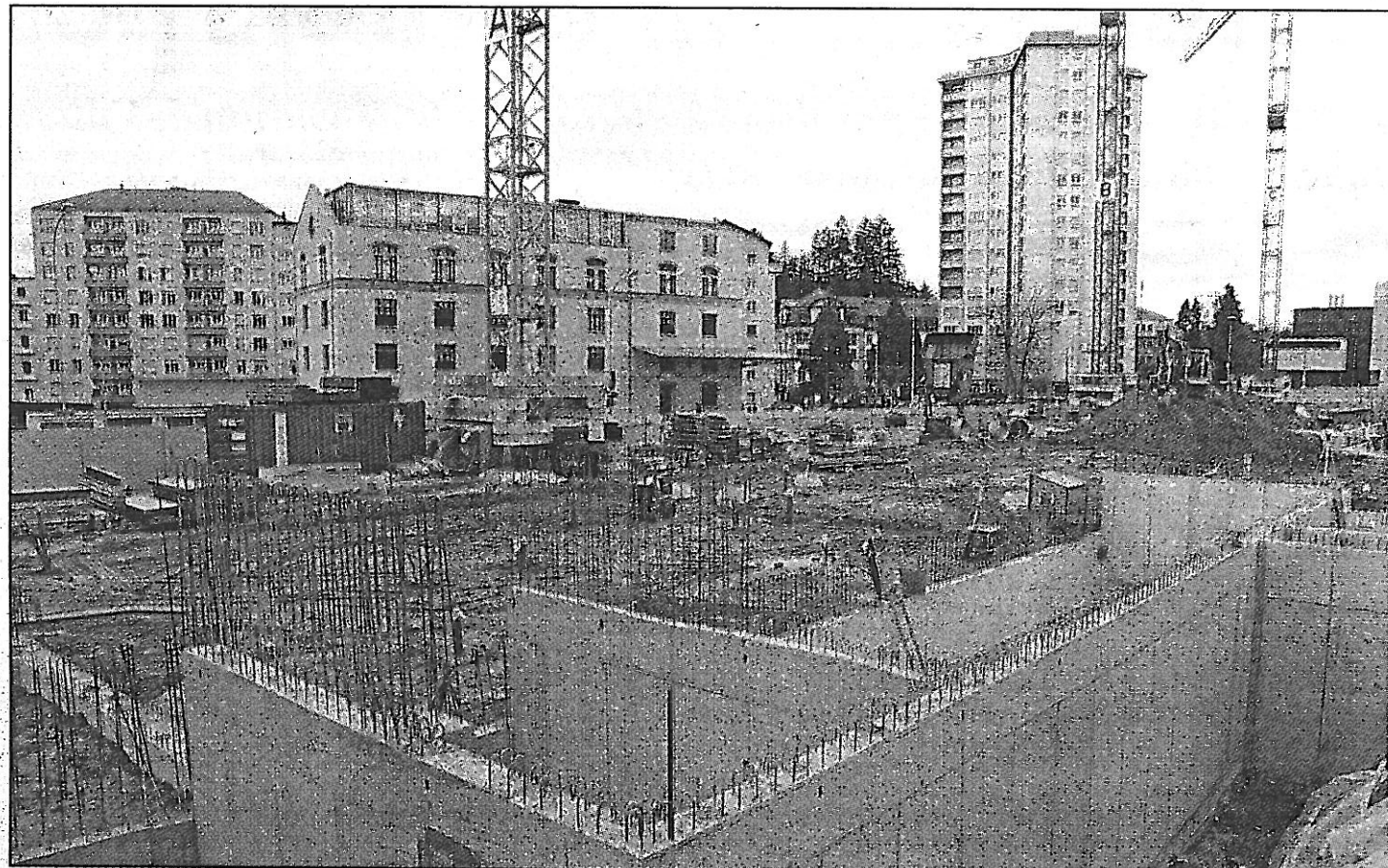
directeur prévoit de densifier les centres. Or il ne nous y reste plus que des terrains résiduels.» Difficile donc, selon lui, d'implanter un projet aussi important qu'une école des métiers sans devoir rogner sur les normes en vigueur. «Ce que je déplore, c'est que l'intérêt public n'est pas suffisamment pris en compte par rapport à la défense des intérêts privés.»

L'Etat de Fribourg ne s'attendait pas à ce type d'oppositions. Il avait plutôt prévu de la résistance contre la démolition du bâtiment Troller. Elle est venue de la Société d'art public. Celle-ci a toutefois retiré son opposition contre une documentation du bâtiment. Il a aussi dû faire face à une pétition signée par 1700 étudiants pour sauver les arbres plantés là par le Jardin botanique. Pétition qui a rejoint la corbeille des bonnes intentions.

Deux solutions possibles

Et la suite? Charles-Henri Lang voit deux solutions possibles. La première est de modifier le projet pour lui faire respecter les distances minimales. Mais ce ne sera pas simple, ce d'autant que les fondations sont déjà en place.

La seconde est de passer par une modification de la loi. Et ça tombe bien, la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), vieille de vingt-cinq ans, est justement en révision. Et il est prévu d'assouplir les règles concernant les distances minimales. La révision en est actuellement au stade de la commission du Grand Conseil, avec entrée en vigueur programmée pour l'an prochain. Un petit coup d'accélérateur et le projet d'Ecole des métiers pourrait être redéposé à l'identique. Le Conseil d'Etat devrait trancher entre ces deux options avant l'été. Tout cela n'ira pas sans un gonflement de la



La décision du Tribunal fédéral met un coup d'arrêt brutal à des travaux déjà bien avancés, sur le plateau de Pérolles. VINCENT MURITH

facture. «Des surcoûts, je pense qu'il y en aura», reconnaît l'architecte cantonal. Mais il se dit incapable en l'état d'articuler un chiffre et même de donner un ordre de grandeur. Rappelons que l'enveloppe était de 42 millions de francs à l'origine.

Des surcoûts et du retard

Cet arrêt des travaux va aussi avoir pour conséquence un nouveau retard. A l'époque où 81% des Fribourgeois approuvaient le projet en votation populaire, soit en septembre 2005, on annonçait l'ouverture des portes pour la rentrée 2008. Les premières trasseries ont eu pour effet de reporter à 2010 la fin des travaux. La décision du TF implique nécessaire-

ment un nouveau report de l'ouverture. A quand? «On va essayer de trouver des solutions pour perdre le moins de temps possible.» C'est tout ce

que peut répondre Charles-Henri Lang aujourd'hui.

Les élèves de l'Ecole des métiers devront donc rester quelques années encore dans

leurs locaux provisoires, à l'ancienne école d'ingénieurs et à l'ancien arsenal. Dans l'histoire, c'est eux qui se retrouvent chocolat...!

«ON REGRETTE D'EN ÊTRE ARRIVÉ LÀ»

Les opposants ont le triomphe modeste. «On regrette d'en être arrivé là», réagit M^e David Ecoffey, qui représente Villars maître chocolatier et Parvico SA dans cette affaire. «Cette école pourrait déjà être construite si on avait bien voulu nous écouter.» Pour lui, ce qu'a tenté l'Etat, «c'est clairement un passage en force». Les recourants ont pourtant essayé de négocier. «A chaque étape, on a proposé des discussions. L'Etat n'y a pas donné suite. C'est dommage», déclare l'avocat. Ce qui a pesé, selon lui, dans la décision du Tribunal fédéral, c'est le fait que sur les 54 projets

du concours d'architecture, plus de la moitié respectaient à la fois les conditions techniques fixées par l'Etat et les règles relatives aux limites aux distances. La dérogation a donc été accordée à la légère, selon le TF. Les recourants se défendent d'avoir été procéduriers dans cette affaire. L'enjeu est d'ordre esthétique et patrimonial. «La fabrique de Chocolat Villars est l'un des derniers témoins de l'architecture industrielle», plaide Me David Ecoffey. «C'est aussi une vitrine pour l'entreprise. Y accoler ainsi une école de 180 mètres de long, cela porte atteinte à la façade protégée.» PHC